



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-2022-165**

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée que le règlement d'emprunt suivant a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 11 janvier 2022 et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'habitation le 18 février 2022 :

Règlement R-2022-165 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt supplémentaire de 600 000 \$ pour la reconstruction des courts de tennis et de basketball au parc Terry Fox** », sur un terme de vingt (20) ans.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 février 2022.

**NANCY GAGNON, greffière adjointe**